



## Compte rendu du comité syndical du 22 juin 2016

---

Membres en exercice : 30

Membres présents : 19

Membres votants : 20

**Etaient présents** : M. AUBERT Michel, M. AUMOITTE Michel (suppléant de M. BISSON Jean-Marie) M. BERRIER Daniel, M. BRIERE André, Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. LASNE Hervé, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, M. MELOT Michel, M. MORBY Jean-Pierre, M. PAPILLON Guy, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. ROCTON Alain, M. SABLE Frédéric et M. TABESSE Michel.

**Etaient absents** : Mme BOUDET Jeanne-Marie, M. CLAEYS Patrick, M. DUTERTRE Pierre, M. ERMESSANT Eugène-Loïc, M. GARNIER Philippe, M. GRANDSIRE Gérard, Mme GUYOT Jeanine, M. LEDUC Patrice, M. LERAT Michel (*pouvoir à M. LEGER Louis*) M. PORTIER Jean-Yves et M. TRIBOULT Alain.

**Invitée** : Mme Marion VECRIN, animatrice du SAGE Orne amont.

**Egalement présents** : Amélie RAK (technicienne de rivière SyMOA), Virginie BRIMBEUF (secrétaire SyMOA) et Antonin PRIOU (stagiaire SyMOA).

**Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.**

---

Mme DIVAY Christiane est désignée secrétaire de séance.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 19 délégués titulaires ou suppléants sont présents et 1 pouvoir est comptabilisé. Le quorum est atteint.

Avant de commencer la réunion, M. Pitel excuse l'absence de Pierre, technicien du SyMOA, en congé paternité suite à la naissance de son petit garçon, et présente Antonin, stagiaire pour 6 mois, sur le thème des ouvrages et de la continuité écologique.

### ❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2016

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 24 février 2016 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### ❖ PROJET DE STRUCTURE MUTUALISEE A L'ECHELLE DU BASSIN ORNE AMONT

Mme Marion VECRIN, animatrice du SAGE Orne amont, intervient pour présenter un projet de structure mutualisée à l'échelle du bassin de l'Orne.

→ Après avoir rappelé le contexte règlementaire et notamment les nouvelles lois qui dotent le bloc communal de la compétence relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), elle explique le contexte territorial :

- La partie amont du bassin de l'Orne fait l'objet d'un SAGE validé en 2015. Ce document à portée réglementaire définit une stratégie globale de gestion de l'eau tout usage confondu.
- L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, qui porte les 3 SAGE de l'Orne, sera dissoute au 31 décembre 2016. L'absence d'animation de la CLE du SAGE Orne amont risque de nuire à sa mise en œuvre et donc au maintien d'une action coordonnée à l'échelle du bassin.
- Deux acteurs opérationnels ont engagé des travaux sur ce bassin :
  - La CDC des sources de l'Orne. Dotée d'un technicien de rivière, elle travaille depuis quelques années sur l'aménagement de la Thouane et de la Sennevière.
  - Le SYMOA. Dotée de 2 techniciens de rivière et d'un appui secrétariat, il intervient depuis plusieurs années sur la partie aval de l'Orne et ses affluents sur le bassin du SAGE.

Mme VECRIN rappelle également que le territoire est en mutation du fait des fusions de communes et d'EPCI à venir.

→ La proposition de mutualisation tend vers une extension du SyMOA. Le syndicat se substitue déjà aux communes et CDC pour les axes de la GEMAPI et même au-delà. Il est aussi précisé :

- Restreindre l'action sur l'eau aux seuls axes de la GEMAPI risque de nuire au travail et à la dynamique engagée sur ce territoire, notamment sur les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par l'Europe.
- La mutualisation de l'action engagée sur le grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin Orne amont sera la garantie d'une action coordonnée et globalisée,...
- ... permettant la mise en commun des savoirs et savoirs faire pour l'animation du SAGE et la mise en œuvre des programmes de travaux...
- ... tout en impliquant l'ensemble des acteurs politiques du territoire.
- C'est aussi une solution pour faire face à des exigences réglementaires, techniques et financières toujours plus importantes.

→ Le syndicat étendu s'articulerait autour de 2 missions :

- **Niveau 1 : Animation de la gouvernance de l'eau dans le cadre du SAGE**
- **Niveau 2 : Études et travaux**

Avec la GEMAPI les communes seront désormais représentées par les communautés de communes du bassin Orne amont :

- L'ensemble de ces EPCI serait adhérent au niveau 1
- Les membres actuels du SYMOA seraient adhérents pour les 2 niveaux

→ Le coût total (2 niveaux) estimé restant à la charge des collectivités adhérentes serait de 140 000 € annuel.

**3 clés de financement de la gouvernance de l'eau (niveau 1)** sont proposées :

- une en fonction de la population estimée sur le bassin du SAGE Orne Amont ;
- une en fonction de la surface dans le territoire du SAGE Orne Amont ;
- une intégrant 50/50 la population estimée et la surface dans le territoire.

La clé de financement retenue pour la partie opérationnelle (niveau 2) est celle actuellement en vigueur au SYMOA, à savoir une répartition 50/50 entre la population totale et le linéaire de berges communales.

CDC au 01/01/2017	Estimation coûts NIVEAU 1 + 2		
	TOTAL (CLE 1 = pop)	TOTAL (CLE 1 = superficie)	TOTAL (CLE 1 = pop + superficie)
Argentan Intercom	91 568	83 984	87 776
Bocage Carrougien	12 377	14 677	13 527
Val d'Orne	23 010	24 382	23 696
Sources de l'Orne	10 921	12 388	11 655
Le Merlerault	1 771	3 090	2 430
Haute Sarthe	346	1 460	903
CU Alençon	6	20	13
<b>TOTAL</b>	<b>139 999</b>	<b>140 001</b>	<b>140 000</b>

Suite à cette présentation, quelques questions sont posées :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les CDC vont fusionner et la compétence GEMAPI est obligatoire à compter de 2018. Est-ce que c'est possible de la transférer avant ?
  - ⇒ Oui, par anticipation.
- Il n'est pas sûr que toutes les communes et CDC transfèrent leur compétence au SyMOA en 2017, comment monter un projet dans ce cas là, n'est-il pas judicieux d'attendre début 2017 ?
  - ⇒ La future structure est en phase de projet, Mme VECRIN et le Président de la CLE du SAGE Orne amont rencontrent actuellement les élus des EPCI.
  - ⇒ Il est vrai que les CDC ne vont pas modifier leurs statuts cette année du fait des fusions prochaines. L'échéance au 31 décembre 2016 de la fin de l'IIBO et donc l'animation du SAGE oblige, l'animatrice a pour objectif cette année de pérenniser la mise en œuvre du SAGE.
- Que va devenir l'animatrice ?
  - ⇒ L'important aujourd'hui n'est pas le poste réel mais l'animation du SAGE.
- Qu'en est il des travaux ?
  - ⇒ Pour l'instant les programmes lancés seront achevés.

Mme VECRIN fait ensuite un bilan concernant les futures fusions de CDC et la GEMAPI et précise qu'il ne faut pas mettre cette compétence de côté malgré son obligation légale en 2018 et bien la libeller dans les statuts surtout dans les collectivités à cheval sur le territoire de 2 syndicats.

#### ❖ GUIDE ESPECES INVASIVES

Amélie informe les élus qu'un mini guide de terrain recensant les principales plantes invasives présentes en Normandie a été réalisé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne Amont en partenariat avec les acteurs du territoire. Distribué dans les mairies et CDC, ainsi qu'aux professionnels de santé et aux usagers des abords de cours d'eau, le guide est téléchargeable sur le site internet du SYMOA ([www.symoa.net](http://www.symoa.net)).

Amélie en profite pour faire un zoom sur la Berce du Caucase, cette plante invasive herbacée est reconnaissable par :

- hauteur pouvant atteindre 2 à 5 mètres
- feuilles pouvant atteindre 1 m de long et profondément découpées
- tige robuste, creuse de 5 à 10 cm de diamètre
- très grande ombelle (fleurs en forme de parasol) pouvant atteindre 50 cm de diamètre, composé de petites fleurs blanches.



Berce du Caucase



Berce commune

A ne pas confondre avec la Berce commune :

- Plante plus petite (2m de haut maximum)
- Feuilles non dentées et ombelle plus petite
- Couleur verte moins « fluo »



**La berce du Caucase est une plante irritante susceptible de provoquer de graves brûlures !**

**Ne pas la manipuler sans protection complète : gants, combinaison, lunettes.**

D'ailleurs, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie a composé une brigade spécialisée espèces invasives. En 2015, elle est intervenue sur le ruisseau des Landelles (Boucé et Saint Sauveur de Carrouges). Sur 150 mètres linéaires, l'équipe saisonnière a coupé les tiges et fleurs et décollé les racines. Les fleurs et graines ont été incinérées et les feuilles laissées sur place. En 2016, l'équipe est intervenue début juin (plants pas encore en fleurs) sur le même ruisseau.

#### ❖ DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virginie explique qu'en fonctionnement, la somme prévue au budget 2016 au chapitre des dépenses de personnel sera dépassée. Plusieurs explications :

- Dépense non prise en compte = augmentation de l'assurance statutaire du fait que tous les agents soient passés à la CNRACL (+ 2 100 €) (Taux Ircantec = 1 % / Taux CNRACL = 5,9 %)
- Prime attribuée à 1 agent
- Transfert primes / points (catégorie B - rétroactif au 01/01/2016) = abattement du montant des primes compensé par une hausse indiciaire → augmentation des cotisations retraites
- augmentation de 0,60 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2016

Il est proposé d'ajouter 3 000 € au chapitre 012. Cette somme sera transférée du chapitre des dépenses imprévues (6 500 €).

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical valide la décision modificative n°1 suivante :**

Descriptif	Chapitre	Article	Virements de crédits (€)	
			Plus	Moins
Dépenses imprévues	022	022		- 3 000 €
Assurance statutaire	012	6455	+ 3 000 €	

En investissement, les techniciens souhaitent acheter un vélo pour faciliter les déplacements sur le terrain. Pour une valeur d'environ 200 €, l'achat serait amorti sur 1 an du fait de sa faible valeur.

Après discussion, le conseil syndical accepte cet achat. Il sera inscrit à l'article 2182. Les sommes prévues au budget étant suffisantes pour couvrir cette dépense, aucune délibération n'est nécessaire.

#### ❖ REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS

Un règlement intérieur des agents, inspiré du modèle proposé par le Centre de Gestion de l'Orne et de celui d'Argentan, a été établi en concertation avec les agents et le Président. Il comporte 50 articles portant sur l'organisation du travail, les droits et obligations des fonctionnaires, l'hygiène, la sécurité, les comportements et relations de travail.

Le règlement a été présenté en comité technique départemental le 25 février dernier. Celui-ci a émis un avis favorable avec quelques observations et sous réserve de modifier ces quelques points. Les 4 modifications demandées ont été faites et la validation par le conseil syndical du règlement intérieur est la dernière étape avant sa mise en application.

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical valide le règlement intérieur présenté.**

#### ❖ POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

En l'absence de Pierre, Amélie fait un bref point sur l'avancement des travaux. Les travaux sur l'Udon sont terminés, ceux sur l'Houay sont quasiment fini et ceux sur la Cance et la Fontaine aux Hérons sont en cours.

- Concernant les travaux sur la végétation, 56 conventions ont été signées avec les propriétaires ou exploitants des parcelles et 24,4 km de berges ont été restaurés.

- Les aménagements pour le bétail ont fait l'objet de 26 conventions, et les travaux suivants ont été réalisés :

- Descentes aménagées = 41
- Bacs d'abreuvement = 2
- Passages à gué = 7
- Passerelle bétail = 4
- Passerelle engins = 1
- Clôtures = 9 500 m

Ce qui représente 52 000 € HT engagés pour la restauration et 87 000 € HT pour les aménagements. Il est rappelé que l'Agence de l'Eau Seine Normandie finance les travaux à 60 %, la Région Normandie

à 20 % et les riverains à 10 % pour les aménagements. Il est tout de même précisé que la région n'est toujours pas en mesure de débloquer les fonds promis depuis plus d'un an. La trésorerie du syndicat assume pour l'instant les factures des travaux grâce à l'agence de l'eau et aux résultats accumulés les années précédentes.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Une présentation de l'affluent l'Houay est faite sous forme d'une fiche pratique.
- M. Pitel propose une sortie Canoë kayak, le 9 juillet 2016. Les élus intéressés sont invités à contacter le syndicat pour renseignements et inscriptions.

---

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 22h30.